

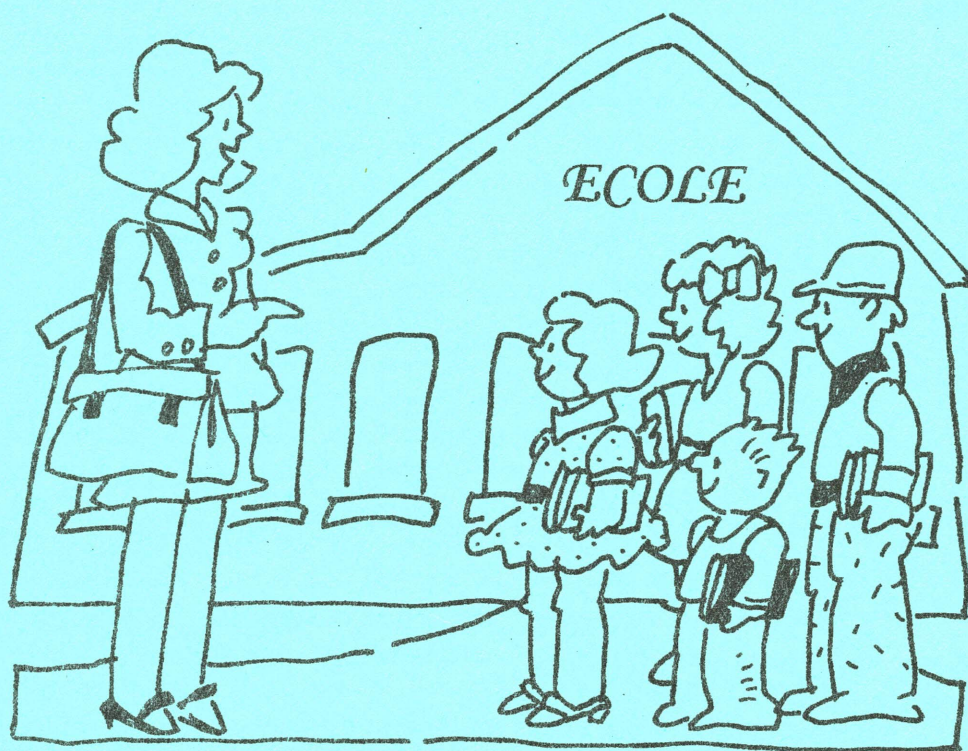
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

SEPTEMBRE 2000 N°392



EN DIRECT DU CONSEIL

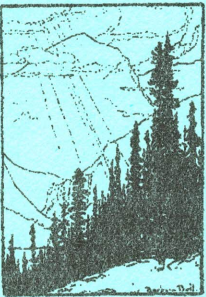


Les élus étaient réunis le 22 septembre et ont examiné les divers points inscrits à l'ordre du jour.

Excusés : Mesdames HYPOLITE Danièle, DIVOUX Michelle, Messieurs GEORGES Michel, GEORGES Gérard, THIRIET Dominique.

1. Réfection des chemins forestiers (tempête)

Par courrier du 16 septembre 2000, le Centre ONF de Lunéville nous informe que dans l'immédiat, seuls sont éligibles aux aides de l'Etat les dossiers concernant la réfection des routes ou portions de route tellement dégradées qu'elles ne permettent plus la circulation des grumiers et donc la sortie des chablis. L'aide à la réfection des chemins actuellement encore utilisables ne sera pas probablement mise en place avant 2002. Le Conseil prend acte de ces mesures et précise que les dossiers seront déposés le moment utile auprès de l'Etat et du Conseil Général. Le Conseil précise enfin que ces dispositions ne devront pas pénaliser la commune ultérieurement au motif qu'il convenait de déposer les dossiers avant 2002.



2. Tempête (suite)

▪ Le Conseil charge le Maire de déposer un dossier d'aide financière auprès du Conseil Général en vue d'obtenir une subvention sur le résiduel restant à la charge de la commune, après remboursement par les assurances.

▪ Le Conseil accepte les deux dégrèvements ci-après, accordés par le Service des Impôts sur les forêts communales détruites :

- 248 F pour les forêts situées sur le territoire de THIAVILLE SUR MEURTHE
- 9 367 F pour les forêts situées sur le territoire de LACHAPELLE



▪ L'expertise réalisée par un cabinet de l'agglomération nancéenne à la demande de l'assureur de la commune nous pénalise lourdement et ne peut donc être acceptée. En conséquence, comme cela est prévu dans notre contrat, nous avons demandé une contre expertise à la SARL VALENTIN Expertise à BAN DE LAVELINE.

▪ Il est demandé à ONF de bien vouloir procéder à la facturation des chablis vendus depuis la tempête. A ce jour la commune n'a rien encaissé !

▪ Le Conseil autorise le Maire à faire exploiter, aux meilleures conditions financières possibles pour la commune, les diverses

parcelles forestières communales non soumises à ONF et qui sont détruites totalement ou partiellement.

3. Affouages



▪ Il reste encore 250 à 300 stères à façonner et à livrer (en cours de réalisation).

▪ Sur proposition de la commission des forêts, le Conseil décide des prix ci-après pour les affouages 2001 :

- bois de chauffage (livré à domicile) : 150 F le stère (Hêtre)
- 140 F le stère (Chêne)

Les dates d'inscription seront portées à votre connaissance ultérieurement.

4. Ebrancheurs



▪ Priorité est donnée aux habitants qui devront s'inscrire en mairie avant le 13 octobre 2000.

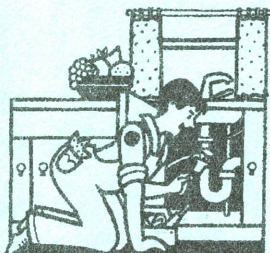
▪ Si besoin est, des inscriptions pourront être faites à partir du 16 octobre, en faveur des personnes extérieures à la commune.

▪ Un contrat sera établi et la somme forfaitaire de 100 F sera à verser.

5. Eau

Le Conseil Municipal complète les dispositions de l'article 7 du règlement des eaux adopté le 27.09.1996 concernant le montant de l'abonnement au réseau. Ce montant varie en fonction du diamètre du compteur.

ø 15	12 m ³	}	sans changement
ø 20	12 m ³		
ø 25	24 m ³		
ø 30	30 m ³	}	nouveau
ø 40	40 m ³		
ø 50	50 m ³		

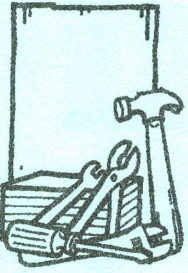


Ces dispositions s'appliqueront pour la facturation des consommations de l'année 2001.

Il faut savoir en effet qu'un compteur à remplacer (à la charge de la commune) coûte environ 350 F en diamètre 15 ou 20, alors qu'en diamètre 50 le coût est de l'ordre de 3 500 F !

6. Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété appartenant jusqu'ici à Monsieur Claude BIETRY, lieu dit "Les Grands Faings".



7. Variateur des surpresseurs

Il ne fonctionne plus depuis la tempête. Un devis de réparation s'élevant à 7 195,14 F vient enfin d'être obtenu.

Devant un tel montant, le Conseil charge le Maire de rechercher d'autres devis, d'autres réparateurs.

8. Assainissement

- Les travaux de refoulement vers la station d'épuration de BERTRICHAMPS – RAON L'ETAPE sont terminés et ont été réceptionnées le 19 septembre 2000.

- Les travaux au lieu dit "Pré de la Scie" vont démarrer dans les jours qui viennent et la déviation utile sera mise en place pour 3 à 4 semaines environ.

Le Maire répond aux questions et lève la séance à 23h15.



G.D.F.

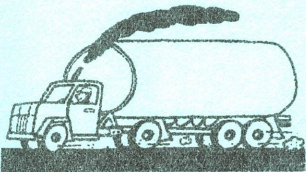
Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'œuvre, Entreprises, Particuliers :
Au stade de l'élaboration de vos projets de travaux, avant d'effectuer ou de faire effectuer vos travaux, connaissez-vous vos obligations ?

Le Décret n° 91.1147 du 14.10.1991 et l'Arrêté du 16.11.1994 relatifs à l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution de gaz naturel vous imposent diverses formalités.

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

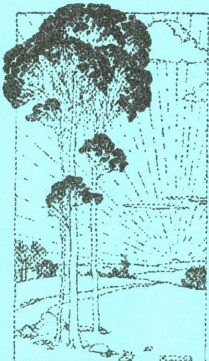
Les entreprises, y compris les entreprises sous-traitantes ou membres d'un groupement d'entreprises, chargées de l'exécution de travaux entrant dans le champ d'application de l'annexe 1 du décret doivent adresser une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux à l'exploitant des ouvrages, avec la prescription précise de l'emplacement des travaux.

Les documents et les imprimés concernant ce décret sont à votre disposition et consultables en Mairie.



EBRANCHAGE EN FORET COMMUNALE

Après une étude d'exploitation en étroite collaboration avec l'Office National des Forêts, la commune fera appel comme au courant du 2^{ème} semestre 2000 à des ébrancheurs volontaires.



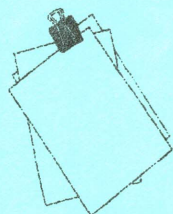
* Inscriptions :

- Dans un premier temps, pourront souscrire des contrats aux conditions fixées par la municipalité uniquement les habitants de THIAVILLE SUR MEURTHE. Le créneau pour remplir les modalités nécessaires est fixé jusqu'au 13 octobre 2000, date de clôture, et cela aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

- Passé cette date et seulement si besoin est, des ébrancheurs habitants hors de la commune pourront être inscrits dès le 16 octobre, dans la limite des besoins.

* Modalités :

Dans tous les cas un contrat sera établi et la somme forfaitaire de 100 F devra être versée au moment de l'inscription.



- La mise en place de chaque contractuel dans un secteur attribué sera faite courant octobre conjointement par les responsables, Messieurs CATHERINE Pierre ou GEORGES Michel, adjoints.

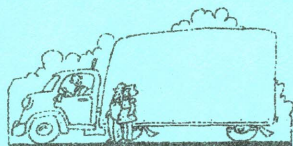
* Recommandations :

La spécificité de ces travaux et les risques afférents imposent que les ébrancheurs aient une bonne expérience en ce domaine, la commune n'était pas responsable des accidents subis. Une assurance personnelle est vivement conseillée à cet effet.

INSTALLATION CLASSEE

Par arrêté préfectoral N°1999.614 du 9 août 2000, la Société S.N.C. VALANTIN, dont le siège social est, 21 Chemin Saint Léopold, 54300 LUNEVILLE est autorisée à renouveler et à étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers, sur le territoire de la Commune de BERTRICHAMPS.

Les produits extraits sont destinés au bâtiment, génie civil et aux travaux publics et routiers.



C.P.A.M.

Renouvellement des droits à la C.M.U. complémentaire

- ↳ Bénéficiaires du RMI inscrits automatiquement fin 1999
- ↳ Autres bénéficiaires inscrits automatiquement fin 1999, dont les droits sont liés à des conditions de ressources

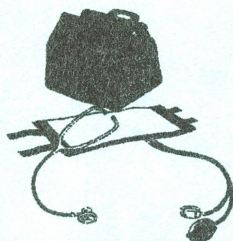


Afin de ne pas risquer la suspension de vos droits, n'oubliez pas de faire les démarches nécessaires afin de les prolonger (même si ceux-ci y sont jusqu'au 31 octobre) !

La démarche à suivre est la suivante :

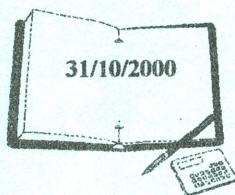
- se rendre à la C.P.A.M.,
- remplir les imprimés délivrés par la caisse,
- choisir un organisme de gestion de la complémentaire C.M.U.

Dans la liste des organismes de gestion participants à la C.M.U., consultable dans les caisses d'assurance maladie, vous devrez choisir un organisme complémentaire : mutuelles, sociétés d'assurance, instituts de prévoyance, ou la caisse primaire d'assurance maladie.



Les prestations prises en charge seront identiques quel que soit leur choix. En cas de non renouvellement des droits au-delà d'une année, les organismes privés vous proposeront une année en plus de couverture complémentaire à des tarifs préférentiels.

En cas de non prolongation des droits après le 31 octobre, si l'étude des ressources fait apparaître que la personne concernée est au-delà des seuils fixés par la loi, soit 3 500 F pour une personne seule, celle-ci ne bénéficie plus de la complémentaire C.M.U. Elle peut alors souscrire un contrat à titre personnel avec un organisme complémentaire ou contacter les organismes et services sociaux pour disposer d'une aide exceptionnelle.



***Attention** : Les nouveaux bénéficiaires dont les droits ont été ouverts pour un an, depuis janvier 2000, après constitution d'un dossier de demande, ne sont pas concernés par le renouvellement avant 2001.*

RECENSEMENT MILITAIRE



Affaires militaires : Recensement de la 3^{ème} période de l'année 2000.
Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1984, sont invités à venir se faire inscrire en Mairie, munis du livret de famille.

VIE DU VILLAGE

Décès :

Le 13 août 2000 est décédée à VANDOEUVRE LES NANCY, Madame Monique KOFFOLT. Elle avait 65 ans et était domiciliée 11 rue de Fagnoux. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

Naissances :

Le 31 août 2000 à SAINT DIE est né Gauthier VERNIER dont les parents sont domiciliés 10, Chemin de Grandrupt.

Le 09 septembre 2000 à EPINAL est née Laura ARBILLOT dont les parents sont domiciliés 9, rue de Bellevue.

Tous nos vœux aux bébés et nos vives félicitations aux parents.

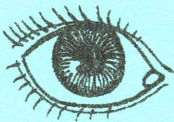
Nouveaux habitants :

Monsieur FEKAK Patrick et Mademoiselle DURUPT Virginie ont emménagé au 13, rue de Fagnoux.

Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.



CLIN D'OEIL



- "Deux amis d'école se rencontrent, le premier et le dernier de la classe.
 - Que deviens-tu ? demande l'ex-bon élève.
 - Je travaille dans un bureau. Répond l'ex-cancré.
 - Ah bon ? Et dans quel tiroir ?

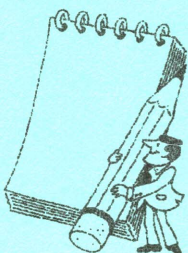
- "- Monsieur l'agent, venez vite ! Y'a mon père qui est en train de se battre avec un monsieur !
 L'agent de police s'élance derrière le petit garçon et découvre bientôt un véritable pugilat : deux hommes en piteux état, les vêtements déchirés et le visage en sang, se bourrent mutuellement de coups de poing.
 - Nom de nom ! s'exclame l'agent. Attends, petit, je vais les séparer. Lequel des deux est ton père ?
 - Justement, m'sieu. C'est pour ça qu'ils se battent !"

- "Le tennis, c'est comme le ping-pong, sauf que les joueurs sont debout sur la table."

- "Le poisson est un animal susceptible : en présence du pêcheur, il prend facilement la mouche."

REMEMBREMENT

Pour la suite de votre information, vous trouverez ci-joint une autre fiche sur papier de couleur bleue.



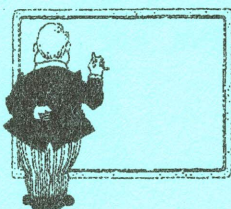
LE SAVIEZ VOUS ?



Formation professionnelle et Métiers : Une question ?
La réponse est au N° VERT : 0800 800 814
 (Appel gratuit hors portable)

Sur un simple appel gratuit, chaque Lorrain accède à une centrale d'informations sur les métiers et la formation. Véritable porte ouverte sur l'offre de formation régionale, le Numéro Vert est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

ECOLE : BIENVENUE



La nouvelle équipe enseignante est en place depuis la rentrée. Jeune et dynamique, elle est constituée de :

- Mlle Carole MAZOYER Directrice ayant en charge le CP, le CE1 et le CE2
- Mlle Stéphanie ZOLDAN ayant en charge le CM1 et le CM2
- Mme Emmanuelle DAMAS ayant en charge la maternelle ;

Nous leur souhaitons une très cordiale et très chaleureuse bienvenue et des relations excellentes avec les parents d'élèves de nos deux communes.

REFERENDUM

Le 24 septembre au soir, pour THIAVILLE, les résultats sont les suivants :

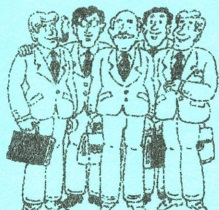
- inscrits 476	- oui	85
- votants 172	- non	40
- bulletins nuls 47		



CONVENTION DE PARTENARIAT

Une convention de partenariat, la première dans le canton, a été signée le mardi 26 septembre 2000, entre la commune et le Trésor Public afin de renforcer les liens existants et améliorer encore davantage la gestion financière et comptable de la commune.

Assistaient à cette signature, M. RIERA Trésorier Payeur Général de Meurthe et Moselle, ses collaborateurs immédiats, M. FOINANT Receveur Municipal, le Conseil Municipal et la Presse locale.



Directeur : Michel JACQUEL
 Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

Septembre 2000

L'Entente Intercommunale au travail

En décembre 1999, nous vous avons fait part de notre projet de création de 2 **communautés de communes**. Nous attendions alors la décision du Préfet, avec optimisme puisque nous avons obtenu **l'accord unanime de la commission départementale d'intercommunalité composée d'élus départementaux**.

Malheureusement, la réponse ne fut pas à la hauteur de nos espérances : le **Préfet, par courrier du 12 avril 2000 nous notifiait son refus**.

Ou'avons-nous fait depuis ?

Ce refus n'ayant en rien entamé notre détermination, nous nous retrouvons fréquemment au sein de groupes qui travaillent sur les sujets suivants :

- La forêt : après la tempête du 26 décembre 1999, l'action concertée et solidaire des communes rurales a permis d'agir plus fortement auprès de l'ONF ; nous avons aussi réfléchi à « l'après tempête », bientôt sera créé un **chantier d'insertion** qui emploiera des demandeurs d'emploi de notre secteur afin de répondre aux besoins importants en matière de travaux forestiers.
- Les achats groupés de toutes les fournitures indispensables à la vie d'une commune vont nous permettre de négocier de meilleurs prix.
- L'environnement, l'eau, le cadre de vie, l'embellissement de nos villages et l'assainissement : devant l'importance que vont prendre ces questions dans le futur proche, notre action coordonnée nous apportera une approche plus sereine.
- La communication : plusieurs d'entre nous assurent le lien entre les différents groupes de travail, le relais avec l'extérieur et vous informent de l'évolution de notre Entente Intercommunale.

Information diffusée dans tous les foyers des communes de : Azerailles, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Fontenoy-la-Joute, Gélacourt, Glonville, Hablainville, Lachapelle, Merviller, Mignéville, Montigny, Pettonville, Reherrey, Thiaville, Vacqueville, Vaxainville, Veney.

Distribution effectuée par l'intermédiaire des Mairies de chaque commune.

La vie de nos villages...

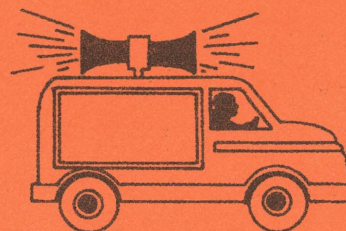
- ✓ VAXAINVILLE : samedi 6 mai, pêche à la truite avec la société de pêche de la Verdurette.
- ✓ FONTENOY : « l'agriculture se livre », c'était les 13 et 14 mai avec les agricultrices du canton.
- ✓ LACHAPELLE : dimanche 4 juin 2000, 180 habitants sur les 237 que compte le village ont posé pour la photo souvenir de l'an 2000. Un grand événement suivi d'une journée de détente organisée par le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et la municipalité.
- ✓ HABLAINVILLE : Le soleil en invité d'honneur et 60 brocanteurs ont envahi la rue du Mont le 18 juin. Organisation : Mains et Merveilles et le CCJA.
- ✓ AZERAILLES : samedi 24 juin 2000, la section tennis de table de la MJC fêtait ses 10 ans et avait invité deux grands champions : Sébastien Rigoni et Pierre Legendre.
- ✓ THIAVILLE : le 25 juin, la municipalité a récompensé les sportifs méritants des clubs de foot, danse, tennis de table, et des sapeurs-pompiers. Christophe Cossin était décoré de la médaille de bronze de Jeunesse et Sports.
- ✓ BERTRICHAMPS : fête à la Chapelle St Jean dimanche 30 juillet.
- ✓ MERVILLER : la première brocante, le 3 septembre a rassemblé plus de 70 brocanteurs, permettant aux nombreux visiteurs de découvrir les rues pittoresques du village. Organisation Maison pour Tous.
- ✓ DENEUVRE : lors des journées du patrimoine des 16 et 17 septembre, vêtements liturgiques et objets sacrés étaient exposés à l'église. Visite des remparts. « La forêt, un patrimoine » était le thème de la marche en forêt, organisée par Deneuvre-Animation, la société de chasse, l'ONF et la municipalité.
- ✓ MIGNEVILLE : samedi 30 septembre, soirée « jambonneau », repas dansant avec l'orchestre « Canal 7 » à partir de 19 h 30. Dimanche 17 octobre, cochon à la broche avec animation dansante, à partir de 12 h, sous chapiteau.

FETES ET MANIFESTATIONS 2000/2001

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Dates	Motifs	Organisateur	Salle
Samedi 30 septembre 2000	Portes ouvertes RCM	RCM	Foyer
Samedi 14 octobre 2000	Bal d'automne	Association Familiale	Foyer
Samedi 14 octobre 2000	Brioche de l'Amitié	Foyer Rural	
Vendredi 20 octobre 2000	Concert musique municipalité RAON L'ETAPE	Municipalité Comité des Fêtes	Eglise de THIAVILLE
Samedi 11 novembre 2000	Cérémonies du souvenir	Municipalité	Foyer
Samedi 18 novembre 2000	Soirée vosgienne	Foyer Rural	Foyer
Dimanche 26 novembre 2000	Bourse aux jouets	Comité des Fêtes	Foyer
Samedi 02 décembre 2000	Char de St Nicolas	Association Familiale	
Samedi 02 décembre 2000	Ste Barbe	Amicale Sapeurs Pompiers	Foyer
Samedi 09 décembre 2000	Soirée Moules Frites	RCM	Foyer
Samedi 16 décembre 2000	Assemblée Générale ASVPP	ASVPP	Foyer
Samedi 23 décembre 2000	Noël des enfants	Association Familiale	Foyer
Samedi 06 janvier 2001	Vœux du Maire	Municipalité	Foyer
Dimanche 18 février 2001	Tarot	Association Familiale Club de l'Amitié	Foyer
Dimanche 25 mars 2001	Repas des aînés	Association Familiale	Foyer
Mercredi 28 mars 2001	Réception club de Blamont	Club de l'Amitié	Foyer

Dates	Motifs	Organisateur	Salle
Lundi 30 avril 2001	Bal du Muguet	Association Familiale	Foyer
Dimanche 6 mai 2001	Sortie Vélo	Jeunesse Loisirs	
Dimanche 13 mai 2001	Vide greniers	Comité des Fêtes	Rues du village
Dimanche 24 juin 2001	Fête de la musique	RCM	Place de la Mairie
Dimanche 1 ^{er} juillet 2001	Cochonnet	Amicale des Sapeurs Pompiers	
Vendredi 27 juillet 2001	Fête du CLSM (Ruche)	Jeunesse Loisirs	
Dimanche 05 août 2001	Fête Patronale - Buvette	Club Tennis de Table	Foyer
Lundi 06 août 2001	Danse du coq	Club de l'Amitié	Foyer



FETES ET MANIFESTATIONS 2000/2001

COMMUNE DE LACHAPELLE

Dates	Motifs	Organisateur	Salle
Mardi 31 octobre 2000	Halloween	Foyer Rural	Rues du village
Samedi 11 novembre 2000	Loto	Foyer Rural	Maison pour tous
Samedi 2 décembre 2000	Char St Nicolas	Association Familiale	Place du village
Mercredi 6 décembre 2000	St Nicolas	Foyer Rural	Dans les maisons
Mardi 19 décembre 2000 ou Mercredi 20 décembre 2000	Arbre de Noël	Foyer Rural	Maison pour tous
Samedi 23 décembre 2000	Arbre de Noël Association Familiale	Association Familiale	Foyer rural Thiaville
Dimanche 07 janvier 2001	Epiphanie Karaoke	Foyer Rural	Maison pour tous
Samedi 13 janvier 2001	Vœux du Maire	Municipalité	Maison pour tous
Dimanche 22 avril 2001	Randonnée pédestre	Foyer Rural	
Mardi 08 mai 2001	Cérémonie du 8 mai	Municipalité	Maison pour tous
Samedi 14 juillet 2001	Fête Nationale	Foyer Rural et Comité des Fêtes	Maison pour tous
Samedi 25 août 2001	Pétanque	Foyer Rural et Comité des Fêtes	Maison pour tous

Activités

Activités

Activités

Activités

Activités



ACTIVITES REGULIERES

SECTION MARCHÉ :

Départ : 14h00 de l'emplacement prévu selon le circuit.

Les jeudis :

12 octobre 2000	08 février 2001
26 octobre 2000	22 février 2001
09 novembre 2000	08 mars 2001
23 novembre 2000	22 mars 2001
07 décembre 2000	05 avril 2001
11 janvier 2001	12 avril 2001
25 janvier 2001	

CLUB DE L'AMITIE :

Annexe du Foyer Rural

Les jeudis de 14h00 à 18h00

21 septembre 2000	18 janvier 2001
27 septembre 2000	1 ^{er} février 2001
05 octobre 2000	15 février 2001
19 octobre 2000	1 ^{er} mars 2001
02 novembre 2000	15 mars 2001
16 novembre 2000	29 mars 2001
30 novembre 2000	19 avril 2001
14 décembre 2000	26 avril 2001
04 janvier 2001	

N.B. : Le Club de Blamont sera présent le 29 mars 2001.

ATELIER CREATION :

Annexe du Foyer Rural.

Tous les jeudis de 20h30 à 22h30.

N.B. : Pas d'activité les jeudis 28 décembre 2000, 24 mai 2001.

Les 5 et 12 avril 2001, l'activité se déroulera (pendant la ruche) au Foyer Rural.

GYMNASTIQUE FEMININE :

Foyer Rural.

Tous les mardis de 18h30 à 19h30.

N.B. : Pas d'activité les mardis 26 décembre 2000 ; 2 janvier 2001, 1^{er} mai 2001, 8 mai 2001.

ECOLE DE MUSIQUE

Annexe du Foyer Rural

Tous les lundis de 16h30 à 20h30

N.B. Pas d'activité les lundis 30 octobre 2000, 25 décembre 2000, 1^{er} janvier 2001, 5 février 2001, 12 février 2001, 2 avril 2001, 9 avril 2001, 16 avril 2001, 4 juin 2001.

DANSE JEUNES

Foyer Rural ou Annexe du Foyer Rural

Les samedis de 14h00 à 16h00

Samedi 7 octobre 2000	Samedi 10 mars 2001
Samedi 14 octobre 2000	Samedi 17 mars 2001
Samedi 21 octobre 2000	Samedi 24 mars 2001
Samedi 4 novembre 2000	Samedi 07 avril 2001
Samedi 11 novembre 2000	Samedi 14 avril 2001
Samedi 18 novembre 2000	Samedi 21 avril 2001
Samedi 02 décembre 2000	Samedi 28 avril 2001
Samedi 09 décembre 2000	Samedi 05 mai 2001
Samedi 16 décembre 2000	Samedi 12 mai 2001
Samedi 06 janvier 2001	Samedi 19 mai 2001
Samedi 13 janvier 2001	Samedi 02 juin 2001
Samedi 20 janvier 2001	Samedi 09 juin 2001
Samedi 3 février 2001	Samedi 16 juin 2001
Samedi 24 février 2001	Samedi 23 juin 2001
Samedi 03 mars 2001	

N.B. Les 7 et 14 avril, l'activité se déroulera au Foyer Rural.

ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS

Annexe ou Salle Saint Joseph

Tous les mercredis après midi

N.B. Pas d'activité les mercredis 1^{er} novembre 2000, 27 décembre 2000, 3 janvier 2001, 7 février 2001, 4 avril 2001, 11 avril 2001, 2 mai 2001.

PERSONNES RESPONSABLES DES ACTIVITES REGULIERES

Section marche	Paul GEORGE	Tél	03 83 71 43 49
	Bernadette GEORGES	Tél	03 83 71 43 79
Club de l'Amitié	Ginette COUTRET	Tél	03 83 71 42 13
	Yvette BENOIT	Tél	03 83 71 42 26
Atelier de Création	Marie Claude DUPONT	Tél	03 83 71 43 91
Gym féminine	Danièle HYPOLITE	Tél	03 83 71 40 83
Football	Gérard GEORGES	Tél	L R
Tennis de Table	Christophe COSSIN	Tél	03 29 41 57 77
Ecole de Musique	Nadine POIREL	Tél	03 83 71 71 90
Danse Jeunes	Evelyne GEORGES	Tél	03 83 71 42 58
A C E	Michèle DIVOUX	Tél	03 83 71 41 23
Chorale	Geneviève HIRTZ	Tél	03 83 71 42 21
	Denise EGUETHER	Tél	03 83 71 42 25
	Jeanne NITKOWSKI	Tél	03 83 71 41 05

SAISON 2000 - 2001

District Meurthe et Moselle sud 3e division groupe A

1°) Aller: 10 Septembre 2000

Retour: 20 Mai 2001

Thiaville - Hériménil B
Badonviller B - Glonville Bac. Az. B
St Clément B - Magnières
Val et Chatillon - Bertrichamps
La Madeleine B - Nancy Tun. Port.

2°) Aller: 17 Septembre 2000

Retour: 25 Février 2001

Thiaville - La Madeleine B
Hériménil B - Bertrichamps
Nancy Tun. Port. - Badonviller B
Glonville B - St Clément B
Magnières - Val et Chatillon

3°) Aller: 1er Octobre 2000

Retour: 4 Mars 2001

Badonviller B - Thiaville
La Madeleine B - Hériménil B
St Clément B - Nancy Tun. Port.
Bertrichamps - Magnières
Val et Chatillon - Glonville B

4°) Aller: 15 Octobre 2000

Retour: 18 Mars 2001

Thiaville - St Clément B
Hériménil B - Magnières
Nancy Tun. Port. - Val et Chatillon
La Madeleine B - Badonviller B
Glonville B - Bertrichamps

5°) Aller: 22 Octobre 2000

Retour: 25 Mars 2001

Val et Chatillon - Thiaville
Badonviller B - Hériménil B
Magnières - Glonville B
St Clément B - La Madeleine B
Bertrichamps - Nancy Tun. Port.

6°) Aller: 29 Octobre 2000

Retour: 8 Avril 2001

Thiaville - Bertrichamps
Hériménil B - Glonville B
Nancy Tun. Port. - Magnières
La Madeleine B - Val et Chatillon
Badonviller B - St Clément B

7°) Aller: 12 Novembre 2000

Retour: 22 Avril 2001

Magnières - Thiaville
Glonville B - Nancy Tun. Port.
St Clément B - Hériménil B
Bertrichamps - La Madeleine B
Val et Chatillon - Badonviller B

8°) Aller: 19 Novembre 2000

Retour: 29 Avril 2001

Thiaville - Glonville B
La Madeleine B - Magnières
Badonviller B - Bertrichamps
St Clément B - Val et Chatillon
Hériménil B - Nancy Tun. Port.

9°) Aller: 3 Décembre 2000

Retour: 6 Mai 2001

Nancy Tun. Port. - Thiaville
Glonville B - La Madeleine B
Magnières - Badonviller B
Bertrichamps - St Clément B
Val et Chatillon - Hériménil B

Coupe de Lorraine

1er tour: 3 Septembre 2000

Damas aux Bois / Thiaville

PORTES OUVERTES

A

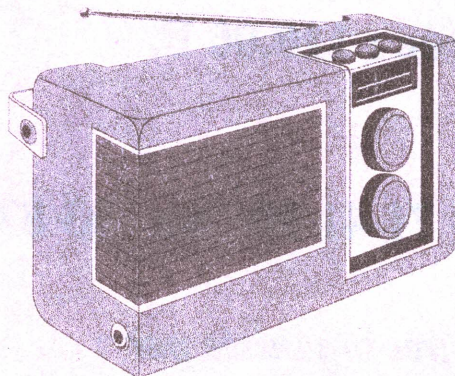
RCM

2 Rue Pierre Pierron
54120 Thiaville sur Meurthe

Renseignements

03.83.71.42.08

www.rcm.fr.st



ENTREE LIBRE

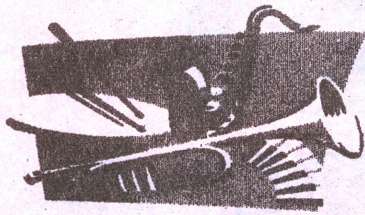
**Visite des
studios**

**Exposition
de photos**

**Voyance avec
Laurent CLAIR à
prix réduit**

Buvette

Samedi 30 Septembre
de 12 H à 18 H



BAL D'AUTOMNE



SAMEDI 14 OCTOBRE 2000

à 20 H 00

Salle du Foyer Rural de THIAVILLE.

REPAS DANSANT ANIME PAR :

Michel BLOT

Entrée : 110,00 F.

Inscriptions : 03 83 71 41 90 ou 03 83 71 42 23

Soirée organisée par :

Association Familiale de Thiaville / Lachapelle



Décision

Enquête
publiqueEnquête
publique

Dernières retouches

Quelle suite pour les réclamations ?

La CCAF se réunit une dernière fois pour statuer sur les réclamations de l'enquête projet.

Suit un affichage en mairie des décisions et plans rectifiés : un ultime rendez-vous connu sous le nom d'« Enquête en Commission Départementale ».

Un recours est-il encore possible ?

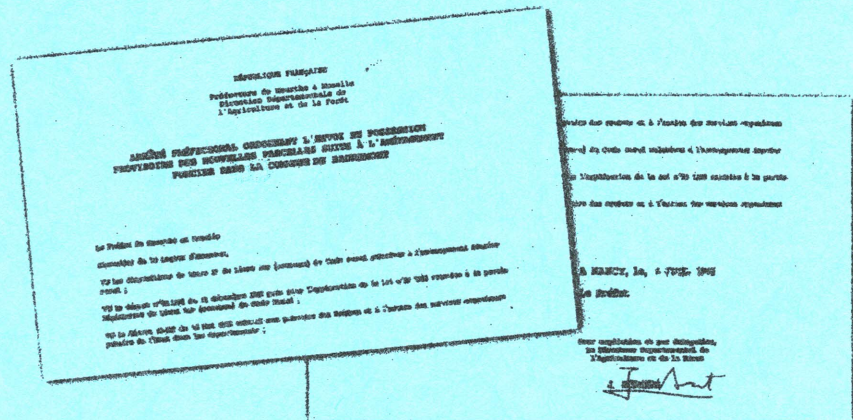
Par le jeu des enquêtes qui ont précédé, le projet s'est peu à peu affiné, au point de satisfaire la quasi totalité des propriétaires. S'il subsiste malgré tout un litige, il est encore possible de faire appel.

Les requêtes motivées doivent alors être adressées au Président de la CDAF par lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai est d'un mois : il démarre le jour où le propriétaire reçoit la décision de la CCAF ou l'avis d'affichage des plans en mairie.

À quoi bon des prises de possession provisoires ?

Au regard des remarques formulées lors de l'enquête et après avis de la CDAF, le Préfet peut prendre un arrêté d'envoi en possession provisoire.

Il s'agit là d'une mesure d'anticipation notifiée à chaque propriétaire et destinée à faciliter l'exploitation des nouvelles parcelles en attendant le transfert de propriété qui interviendra le jour fixé dans l'arrêté préfectoral de clôture du remembrement.



REPÈRE

Des décisions à afficher

Après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête projet et du rapport du commissaire enquêteur, la CCAF statue sur les réclamations des propriétaires. Ses décisions font l'objet d'un affichage.

QUOI ?

Le registre d'enquête projet sert de support à l'affichage : à droite de chaque réclamation est inscrite la décision prise par la CCAF. On affiche également le plan parcellaire rectifié suite aux décisions de la CCAF.

OÙ ?

L'affichage a lieu à la mairie de la commune où la CCAF a son siège et, le cas échéant, dans les mairies concernées par le remembrement.

QUAND ?

Les propriétaires titulaires de droits réels sont avertis de l'affichage un mois à l'avance, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

À compter de la date de cet affichage, ils disposent d'un mois pour présenter leurs observations devant la CDAF.

Les décisions de la commission sont affichées pendant au moins 15 jours.

COMMENT ?

Il s'agit d'un simple affichage sans présence d'un commissaire enquêteur ni registre.

enquête

REPÈRE

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire, elle compte :

- 4 conseillers généraux et 2 maires ruraux
- 6 fonctionnaires désignés par le Préfet
- le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- les représentants départementaux des organisations syndicales d'exploitants et de jeunes exploitants agricoles les plus représentatives au niveau national

- les représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental
- le Président de la Chambre Départementale des Notaires ou son représentant
- 2 propriétaires bailleurs, 2 propriétaires exploitants, 2 exploitants preneurs
- 2 représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages.

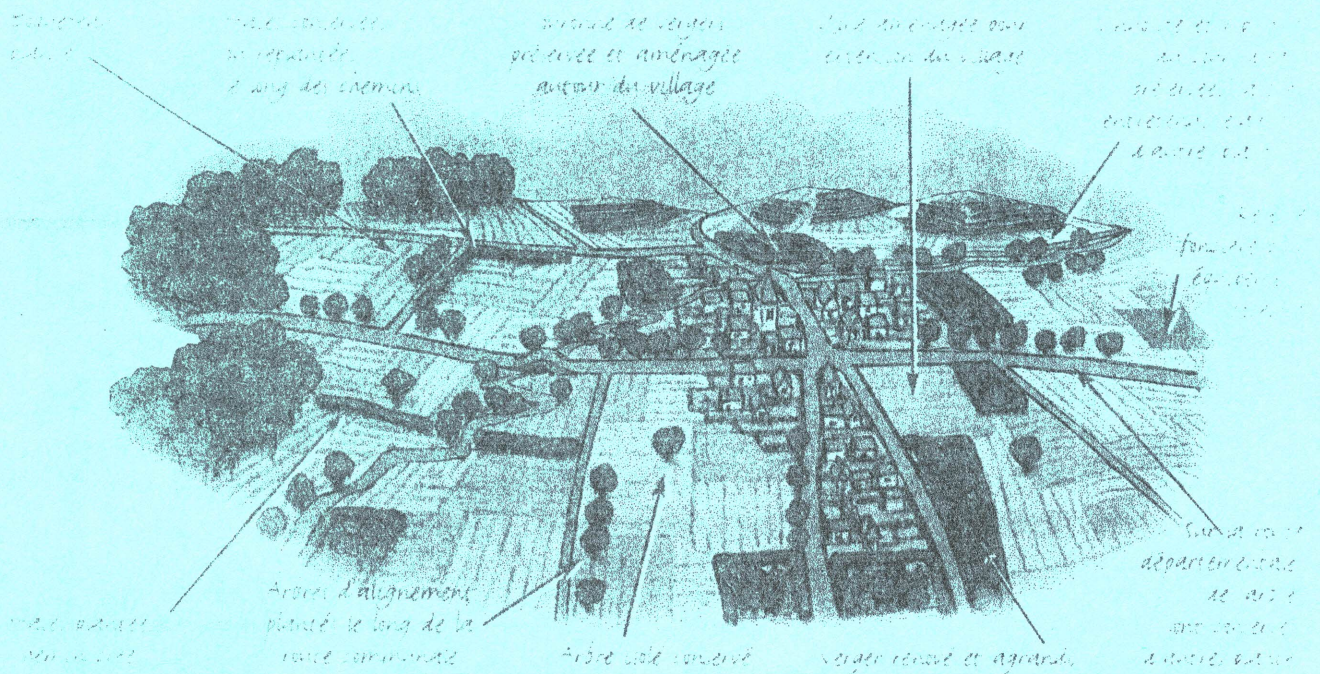
AVIS EXTERIEUR AUTORISE

La commission peut appeler à titre consultatif toute personne dont elle souhaite solliciter l'avis.

ET EN CAS D'ADC ?

Lorsque le périmètre de l'aménagement foncier comprend une aire d'appellation d'origine contrôlée, la commission est complétée par un représentant de l'Institut National des Appellations d'Origine.

Exemple d'aménagement d'une commune après remembrement



Une page de notre histoire

La délibération du Conseil municipal du 16 août 1892.

"Le Conseil

Expose à Mr le Préfet qu'après en avoir référé à Mr Joinard fontainier à Raon l'Étape au sujet de l'établissement d'une fontaine publique à Fagnoux (dit le Petit Paradis) et des frais qui résulteraient de l'exécution des travaux, Mr Joinard s'est transporté sur les lieux.

De sa visite il a déclaré qu'il était difficile vu la situation de découvrir une source dans les environs et de pourvoir, à moins de frais dispendieux, à une fontaine.

A la suite de cette déclaration, le Conseil mal renonce à son projet pour le moment (la Caisse communale ne pouvant faire face à de grandes dépenses) mais pour donner satisfaction au desiderata des habitants dudit hameau privés d'eau il a été pris l'arrangement suivant entre la Commune et le Sieur Perrotey Aimé propriétaire d'une fontaine attenante à sa maison.

(Le Soussigné Perrotey Aimé autorise MM. Finance, Meunier, Bretzner et veuve Adrian) à venir puiser à sa fontaine l'eau nécessaire à leurs besoins journaliers moyennant cinq francs pour chacune des quatre années qui suivront à partir de ce jour et que la Commune de Thiaville lui versera à savoir : pour la première année le premier août 1893 et les autres à la même époque des années suivantes. Qu'à l'expiration du présent bail la Commune pourra renouveler l'acte de concession dans les mêmes conditions si toutefois elle le juge à propos et ont signé).

Le Conseil approuve la présente convention, vote le crédit annuel de 5 Fr et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien porter le crédit sur le budget de 1893 après avoir sanctionné l'arrangement intervenu.

Fait et délibéré....."

"Adopte l'avis d'autre part de Mr le Sous Préfet de l'Arrondissement de Lunéville.

Nancy le 3 7bre 92

P. le Préfet

Le Conseiller de Préfecture délégué

Signé Lallie"

Dans la marge :

"Le Sieur Perrotey après avoir donné son Consentement verbal refuse formellement de signer aucun engagement .

Le Maire de Thiaville

Colin"

"3^e Don

Le Sr Perrotey refusant de signer la convention proposée par le Conseil municipal de Thiaville le Sous Préfet estime que l'affaire n'est susceptible d'aucune suite administrative les parties devront être invitées à se prononcer devant les tribunaux compétents.

Lunéville le 30 août 1892

Le Sous Préfet

Pizol"

(ADMM WO 3 112)

Commentaire

Comment l'affaire s'est-elle terminée ?

Aucun document postérieur à 1892. Du reste le dossier des Archives départementales présente des lacunes (manque de pétition, pas de correspondance de l'autorité supérieure).

Toutefois nous sommes sûrs d'une chose : Finance capte la source Piton que la Commune achètera à ses descendants pour la première adduction d'eau. Du reste lors de la vente de la fontaine Antoine à la Commune en 1910, il ne figure pas dans la liste des 5 vendeurs.

Par contre la Veuve Adrian y apparaît alors qu'elle figurait dans l'arrangement Perrotey-Commune.

Que penser de cette "guéguerre" ?

On est obligé de constater une mauvaise foi frisant la malhonnêteté de certains acteurs et le caractère tendancieux du rapport du conducteur des travaux des Ponts et Chaussées dont certaines affirmations sont en contradiction avec l'exposé du Maire lors de la réunion du Conseil municipal du 23 Xbre 1891.